

TCF IRN

Le Test de Connaissance du Français Intégration, Résidence & Nationalité

Le **TCF IRN** est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant valider son niveau de français dans le cadre d'une démarche administrative :

- Une demande de naturalisation (niveau minimum requis : B2)
- Une demande de carte de résident (niveau minimum requis : B1)
- Une demande de carte de séjour pluriannuelle (niveau minimum requis : A2)
- Une validation du niveau A1 dans le cadre du parcours citoyen OFII

Le **TCF IRN** est composé de 4 épreuves obligatoires évaluant les compétences en français langue générale :

- Compréhension orale - Épreuve collective : 25 questions à choix multiple.
(4 choix de réponses, une seule réponse correcte)
20 minutes
- Compréhension écrite - Épreuve collective : 25 questions à choix multiple.
(4 choix de réponses, une seule réponse correcte)
35 minutes
- Expression écrite - Épreuve collective : 3 exercices.
30 minutes
- Expression orale - Épreuve individuelle face à un examinateur : 3 exercices.
10 minutes

Durée totale des épreuves du TCF IRN : 1 heure 35.

Ces épreuves se déroulent sur un ordinateur, en présentiel, au Centre de Langues de l'Université Bretagne Sud. (Sauf l'épreuve d'expression orale qui se produit face à un examinateur du centre d'examen.)

Les attestations TCF délivrées comporteront 4 niveaux globaux. (A1/A2/B1/B2)

